



REMBOURSEMENT DE TVA

EXPERT EN RÉCUPÉRATION TVA EN EUROPE

COMMENT RÉCUPÉRER LA TVA ÉTRANGÈRE EN EUROPE ?

Toutes les entreprises étrangères établies hors de l'Union européenne peuvent, en application des dispositions communautaires, obtenir sous certaines conditions le remboursement de la TVA des dépenses effectuées dans un pays membre de la Communauté européenne. Les conventions internationales et la directive 2008/9/CE du 12 février 2008 dans l'Union européenne fixent les modalités des procédures et des conditions de remboursement de TVA.

Retrouvez toutes les conventions internationales sur le site de l'administration fiscale du pays de remboursement. Chaque pays a des procédures et des conditions différentes.

ASD GROUP VOUS PROPOSE

1

ANALYSE DES FLUX

Notre équipe d'experts analyse vos flux et vérifie vos factures pour que votre demande ne soit pas rejetée.

2

ÉTABLISSEMENT DES DEMANDES

Nous nous chargeons de déposer vos demande de remboursement pour que les procédures établies par la directive soient correctement respectées.

3

SUIVI DES DEMANDES

Nous traitons les demandes d'informations supplémentaires des administrations locales. Les démarches sont effectuées en français et dans la langue locale.



G r o u p
No boundaries, opportunities only

REMBOURSEMENT DE TVA

EXPERT EN RÉCUPÉRATION TVA EN EUROPE

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

ASD Group, expert en récupération de TVA à l'étranger, vous indique les 3 erreurs les plus fréquemment commises par les entreprises déposant elles-mêmes leurs demandes de remboursement.



FACTURES INCORRECTES

Les factures et documents d'importation doivent être conformes aux règles intracommunautaires et locales.



SUIVI DE LA PROCÉDURE

Il est primordial de bien suivre la procédure décrite dans la directive 2008/9/CE du 12 février 2008 et de fournir tous les documents demandés.



LANGUE

Les demandes d'informations supplémentaires doivent être traitées dans la langue du pays et selon les normes locales.

PAYEZ EN FONCTION DU RÉSULTAT

Nos honoraires sont calculés en proportion des montants effectivement récupérés par votre entreprise. Nous vous accompagnons jusqu'à l'achèvement de votre demande.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS

✉ contact@asd-int.com

🌐 www.asd-int.com